



édito

Julien FREDON

Membre du Bureau Exécutif du SEDIMA

## >> Un monde de paradoxes, de menaces et surtout d'opportunités pour les distributeurs espaces verts

Cette année 2021 qui s'achève aura finalement été encore plus déroutante que l'année confinée qui l'avait précédée.

Nouvel engouement des clients pour nos commerces de proximité ou conséquence d'une pénurie de matériels chez tous les distributeurs ?

Quoi qu'il en soit, 2021 aura été dans l'ensemble une belle année en termes de ventes de machines et de services.

Nous avons pu et su répondre à cette forte demande grâce à une gamme diversifiée de produits, que ce soit en magasin ou sur nos sites marchands.

Toutefois ce tableau idyllique comporte malheureusement quelques ombres :

- Une demande qui reste forte, mais des rayons vides, pour encore combien de temps ?
- Une chance de pouvoir développer nos ventes sur Internet, mais nous sommes confrontés à une concurrence, pas toujours loyale, de la part de nos propres fournisseurs.
- Une indépendance vitale avec la possibilité de vendre plusieurs marques sélectionnées par nos soins pour satisfaire nos clients, mais des marques qui nous poussent vers une exclusivité toujours plus exigeante.
- Des besoins de recruter pour accompagner notre activité, mais des recrues que nous peinons à trouver, voire même à faire entrer dans nos filières éducatives.

Supprimer tous ces « mais », c'est l'objectif assumé par le SEDIMA.

Aide juridique pour étudier nos contrats fournisseurs, promotion de l'emploi et de la formation avec le nouveau site [www.emploi.alace.fr](http://www.emploi.alace.fr), outils d'aide à la gestion, nouveaux CQP technicien et magasinier : autant d'outils portés par une nouvelle équipe pour les années à venir.

En 2022, de nouvelles contraintes se feront jour, n'en doutons pas. Mais c'est tous ensemble, petites et grosses structures d'espaces verts, unies au sein d'un syndicat fort, que nous trouverons la force et les outils pour les transformer en magnifiques opportunités.

# Espaces Verts

## une feuille de route 2021 - 2025 conséquente



**SIV**  
Immatriculations  
des matériels d'espaces verts

page 2

**REP**  
Notre filière  
en ordre de marche

pages 3 - 4

**Formation**  
Le CQP technicien de maintenance  
des matériels d'espaces verts  
est ouvert !

pages 4 - 6



100% DIGITALISÉ

**ACTIMAT, VOTRE SOLUTION  
CRÉDIT OU FINANCEMENT LOCATIF  
CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE  
DE MATÉRIEL AGRICOLE.**

**Crédit Mutuel**

CNCM - 88/90 rue Cardinet - 75017 Paris.

# Avec le SEDIMA, immatriculez simplement et rapidement vos matériels d'espaces verts

Un certain nombre de matériels d'espaces verts sont soumis à l'immatriculation. On peut citer notamment les micro-tracteurs, les tondeuses autoportées (MAGA) ou les gros broyeurs sur remorque (MIAR). Si les distributeurs veulent réaliser les immatriculations pour le compte de leurs clients (dans le cadre d'un mandatement), ils doivent alors être habilités<sup>(1)</sup> et agréés<sup>(2)</sup> par la préfecture.

Pour faciliter les opérations d'immatriculation de ses adhérents, le SEDIMA a conclu un partenariat à des tarifs préférentiels avec un concentrateur. Aujourd'hui ce sont près de 300 concessionnaires qui utilisent quotidiennement cette formule.

Cette solution est multiposte et ne nécessite pas l'achat annuel d'un certificat numérique, contrairement à la solution « formulaire Web ». En outre, le concentrateur accompagne les entreprises sur le volet administratif de leurs demandes d'habilitation, ainsi que sur le volet technique pour réaliser les immatriculations.

Pour les entreprises qui souhaiteraient se lancer dans cette démarche, le délai d'instruction des dossiers varie entre 1 à 3 mois selon les préfectures. Il est tout à fait possible pour les entreprises déjà agréées via la solution « formulaire Web » de migrer vers la solution « concentrateur » du SEDIMA. Dans ce cas les délais d'instruction sont réduits (entre 2 à 6 semaines).

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le SEDIMA.

<sup>(1)</sup> L'habilitation permet d'enregistrer les demandes d'immatriculation.

<sup>(2)</sup> L'agrément permet d'encaisser le montant des taxes pour le compte du Trésor Public.

Deux possibilités s'offrent alors aux entreprises :

### - Le « formulaire WEB »

Pour chaque demande d'immatriculation, il est nécessaire de saisir toutes les caractéristiques du matériel sur le site du SIV. Cette solution ne permet ni d'immatriculer les automoteurs agricoles (MAGA) ni les outils traînés (MIAR). L'entreprise qui fera ce choix devra donc utiliser les services de l'ANTS en complément.

### - Le concentrateur

Cette solution permet d'immatriculer l'ensemble des matériels agricoles (TRA, MAGA, MIAR, SREA, REA, T, S, R).

# Espaces Verts, une feuille de route 2021- 2025 conséquente



Julien FREDON

président du groupe Espaces Verts du SEDIMA

Elu depuis mars 2021, Julien FREDON est le représentant de l'activité espaces verts au sein du Bureau Exécutif du SEDIMA. A ce titre, il préside le groupe de travail espaces verts. Il est aussi président de la commission Communication.

### >>> Quelle est la feuille de route qui vous a été fixée ?

Nous allons inscrire nos travaux dans la ligne définie lors du séminaire de juillet dernier qui rassemblait le Bureau Exécutif, les présidents de commissions, le Conseil d'Administration, le président du CJMA et les permanents du SEDIMA. Trois sujets sont d'actualité. Le premier porte sur les relations contractuelles avec les fournisseurs, en particulier les conditions d'approvisionnement et les politiques de vente sur internet. Le second concerne le chantier de la REP qui va entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec la mise en œuvre d'une éco-contribution. Les distributeurs devront adopter un nouveau mode opératoire de collecte des appareils thermiques d'ici 2023. Le troisième touche le recrutement et la formation avec l'ouverture à la rentrée 2022 d'un nouveau CQP (contrat de qualification professionnelle) pour les techniciens de maintenance des matériels d'espaces verts. Ce CQP est une force pour notre métier

et la représentation des espaces verts au sein de la branche.

### >>> Comment s'est déroulée 2021 et quelles sont les perspectives pour 2022 ?

L'année 2021 a plutôt été bonne : une météo favorable, des stocks bas, une trésorerie stable. Après une année 2020 complexe liée à la crise sanitaire et à la fermeture au premier confinement de nos magasins, l'année 2021 a été bien meilleure. Des incertitudes pèsent cependant sur 2022 concernant les délais d'approvisionnement, la mise en œuvre de l'éco-contribution, les hausses de tarifs applicables sur une majorité de nos produits. Tout ceci fait craindre aux distributeurs de matériels espaces verts des chiffres d'affaires en diminution et des marges dégradées. Si nous subissons plusieurs augmentations de tarifs sur l'année cela compliquera notre positionnement, notamment sur les appels d'offres avec les collectivités. En effet ces contrats d'une durée minimale de 3 ans n'incluent pas toujours une clause de révision annuelle de prix. Si on prend 5 % d'augmentation tous les six mois, on finira par vendre à perte.

### >>> Vous êtes un jeune chef d'entreprise (43 ans) et déjà très impliqué au sein du SEDIMA. Pourquoi ?

Donner de son temps au sein d'une organisation professionnelle, c'est pour moi la possibilité de réfléchir au développement de services et outils bénéfiques à tous. Echanger avec d'autres acteurs, initier de bonnes pratiques, s'extraire de ses habitudes, c'est le gage d'avoir une visibilité plus grande sur notre métier et de prendre de la hauteur.

### >>> A quand le prochain RV des distributeurs espaces verts ?

En 2022 se tiendra une nouvelle édition de Salonvert, du 20 au 22 septembre au château de Baille (91). Les distributeurs espaces verts sont très attachés à ce salon qui est spécifique à leur métier et le SEDIMA y sera présent.

Julien FREDON dirige la concession Crosnier dont le siège social se situe à Bonnelles dans les Yvelines (78). L'entreprise compte 45 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 10 M€. Elle distribue les marques Stihl, Husqvarna, Honda, Pellenc et Iseki.

## Nécrologie

L.R.

# Ils nous ont quittés



Figure bien connue au sein de la filière, Jacques AUDUREAU est décédé le 1<sup>er</sup> octobre à 75 ans. Il était la 3<sup>e</sup> génération à la tête de l'entreprise familiale vendéenne spécialiste des semoirs, pulvérisateurs et distributeurs d'engrais. Il prendra très tôt le virage des nouvelles technologies, en créant en 1971 la Serta qui deviendra le premier producteur français de véris hydrauliques, et en 1980 Hydrokit, fournisseur de solutions hydrauliques intelligentes. De 14 personnes, la société compte aujourd'hui un effectif de 130 salariés. Jacques AUDUREAU aura été le bâtisseur d'une histoire entrepreneuriale d'exception.

Il s'est éteint le 3 octobre dernier à l'âge de 68 ans. Alain LAPALU dirigeait jusqu'en 2004 la concession familiale Chauvet-Sovumo, distributeur Case IH dans l'Hérault (34). Très impliqué au sein de la profession, il a été président du CJMA (Club des Jeunes du Machinisme Agricole) de 1984 à 1988, président de la fédération Méditerranée de 1984 à 1991, puis de 2000 à 2004, et membre du Conseil d'Administration du SEDIMA sur ces mêmes périodes. Il a participé aussi aux travaux de la commission Communication.

Au nom de la profession, le SEDIMA adresse à leurs familles et à leurs proches ses plus sincères condoléances et marques de soutien.

### Les membres du groupe Espaces Verts du SEDIMA

CHESNEAU Xavier	Equip Jardin Holding	Centre
COVEMAEKER Patrick	Covemaeker	Nord Picardie
DOUCET Xavier	CMM	Champagne-Ardenne
DURAND Mikaël	Cloué Equipement	Centre
FREDON Julien (président)	Crosnier	Ile de France
PONCY Charline	Matagrif	Ile de France
RULLIER Simon	Rullier Agro-Equipements	Aquitaine
SNORIGUZZI Jean	Agrivision	Aquitaine

# Responsabilité Élargie des Producteurs : notre filière en ordre de marche



A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, entrera en vigueur la nouvelle filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les articles de bricolage et de jardin (ABJ). Cette nouvelle filière fait suite à la proposition 29 de la feuille de route de « l'économie circulaire » du 23 avril 2018, mise en œuvre par la loi AGECE (anti gaspillage économie circulaire) du 10 février 2021.

La REP ABJ recouvre une multitude d'articles utilisés dans le bricolage et le jardinage répartis en 4 catégories : (graphique 1)

- > outillage à main (pelles, pioches, sécateurs, tournevis, marteaux...),
- > petits équipements (tuyaux d'arrosage, films plastique, bâches, pots de fleurs...),
- > gros équipements (rouleaux à gazon, escabeaux, récupérateurs d'eau de pluie, barbecues...),
- > machines et appareils thermiques (tondeuses, tronçonneuses, débroussailluses...).

Pour le secteur des matériels d'espaces verts, seront donc concernés par cette nouvelle filière REP tous les matériels thermiques à l'exclusion de ceux destinés essentiellement aux professionnels.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les producteurs, importateurs et distributeurs d'articles de bricolage et de jardin seront responsables des déchets des produits qu'ils commercialiseront. Ils devront organiser leur collecte, leur tri et leur traitement, via un système dit individuel ou en finançant collectivement un éco-organisme.

Ainsi le coût de la gestion des déchets ne sera plus supporté par les collectivités territoriales et donc les contribuables, mais finalement financé par l'utilisateur qui s'acquittera, lors de son achat, d'une éco-contribution.

Les producteurs et distributeurs concernés par cette REP ABJ ont souhaité mettre en place une solution collective afin de fédérer tous les acteurs concernés, mais aussi de s'appuyer sur les compétences d'Ecologic : éco-organisme déjà agréé pour la filière DEEE (équipements électriques et électroniques) qui a déposé une demande d'agrément pour la catégorie « machines et appareils thermiques ».

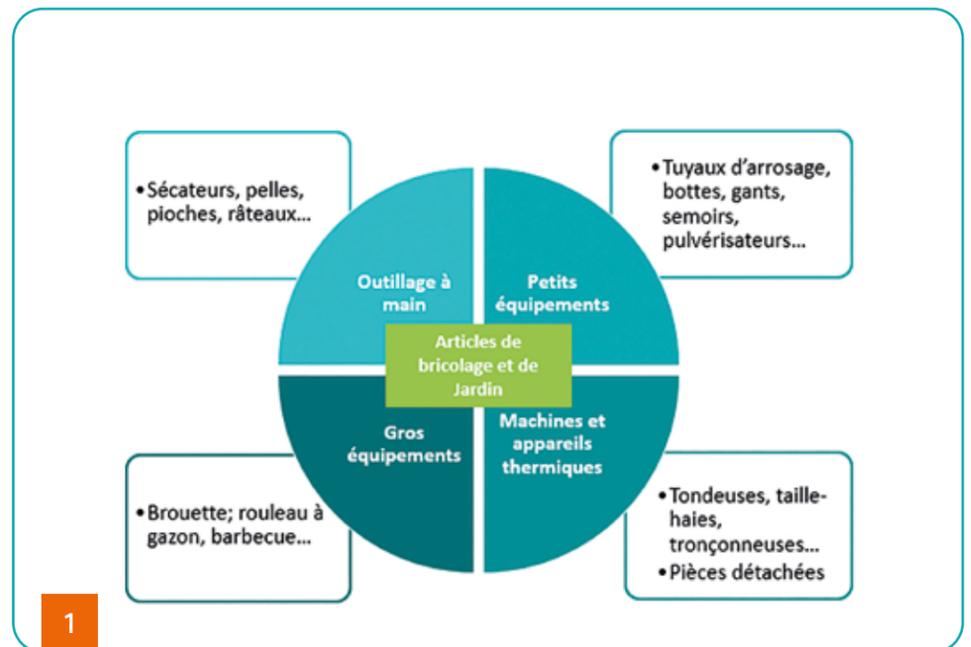
L'obligation de reprise commencera pour les distributeurs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et variera selon la surface de vente dédiée aux machines et appareils thermiques : reprise en cas d'achat (reprise 1 pour 1) ou sans achat (reprise 1 pour 0). (graphique 2)

Outre la collecte chez les distributeurs, les détenteurs de matériels thermiques pourront aussi s'en débarrasser auprès des déchetteries, des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des recycleurs agréés.

Si cette nouvelle filière pose de nouvelles obligations, l'économie circulaire n'est pas un concept étranger aux distributeurs de matériels d'espaces verts qui s'étaient déjà engagés volontairement, à des degrés divers, dans des actions de développement durable, en proposant à leurs clientèles des solutions de reprise ou de vente de matériels réemployés.

Toutefois, l'efficacité de cette filière REP ne dépend pas seulement d'eux, mais aussi de l'implication des détenteurs. Pour ce faire, la REP permettra de donner une visibilité nationale aux actions mises en place et de financer des campagnes de communication indispensables à l'appropriation des gestes de tri. Le SEDIMA, impliqué depuis le début dans la mise en place de cette filière, intégrera, tout comme les producteurs, le comité stratégique « ABJ thermiques » mis en place par Ecologic.

Par ailleurs, afin d'inciter les consommateurs à faire réparer leur matériel thermique et ainsi à en prolonger la durée de vie, la REP ABJ mettra en place, courant 2022, un fonds de réparation, alimenté par l'éco-contribution.



Les consommateurs qui s'adresseront à des réparateurs labellisés bénéficieront d'une prise en charge de leurs réparations par l'éco-

organisme. Elle sera déduite de la facture et versée directement par l'éco-organisme aux réparateurs.



## Des services prévoyance en ligne pour gagner du temps

Bénéficiez de nos services en ligne sécurisés et accessibles 24/24 sur votre espace client

- Grâce au service Prest'IJ, vous n'avez plus à nous envoyer les décomptes d'IJSS\*\* de vos salariés en arrêt de travail
- Informez vos salariés\* de la possibilité de faire leur désignation de bénéficiaires en ligne
- Consultez vos règlements des indemnités journalières de vos salariés sur Net Prévoyance
- Faites vos demandes de prestations invalidité ou décès

<https://inscription.ag2rmondiale.fr/connexion/>

\* Couverts sur le risque décès  
\*\* Indemnités Journalières de la Sécurité sociale

AG2R LA MONDIALE  
Prendre la main sur demain

REP

L.R.

## EcoLogic, l'éco-organisme référent pour la filière jardinage et bricolage thermique



**Vanessa MONTAGNE**

Directrice nouvelles filières de EcoLogic

### »» Quelles sont les grandes lignes de ce dispositif pour la profession ?

L'obligation pour les metteurs sur le marché de mettre en place le dispositif et de le financer en s'acquittant de l'éco-contribution va entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'obligation de reprise des matériels thermiques entrera quant à elle en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour mettre en œuvre un dispositif commun de collecte et recyclage nous avons instauré un groupe de travail dit « comité stratégique » qui va définir pour toute une filière le schéma opérationnel des solutions de collecte et le barème de reprise. Ce groupe est constitué d'AXEMA, de la FMB (fédération des magasins de bricolage), d'INOHA (les industries du nouvel habitat), du SEDIMA, du SECIMPAC (syndicat des entreprises internationales de l'outillage portatif et des consommables) et des JAF (Jardinerie et Animaleries de France).

### »» Cela va-t-il impliquer de nouvelles solutions de stockage pour les distributeurs ?

Certes les distributeurs vont devoir s'organiser mais pour leur faciliter la tâche nous maintiendrons les accords qu'ils ont déjà, avec des acteurs locaux de réemploi, ou auprès de professionnels récupérateurs de métaux qui assureront également la dépollution (essence et huiles). Ils pourront aussi contractualiser directement avec EcoLogic, dans ce cas nous enlèverons les produits à partir de 400 kg sans faire de distinction entre ceux qui sont électriques et thermiques. Donc moins de surface de stockage nécessaire pour les distributeurs.

### »» Quelle sera la démarche d'un distributeur pour organiser une collecte ?

Ils pourront faire leurs demandes en ligne sur le site d'EcoLogic, 7 jours sur 7 et 24 h sur 24. Je serai leur référente s'ils ont des questions techniques précises. Ils auront aussi des interlocuteurs EcoLogic de terrain qui pourront les visiter.

EcoLogic est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le recyclage des équipements électriques. C'est le candidat à l'agrément pour la filière articles de jardinage et de bricolage thermiques.

### »» Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?

C'est une structure à but non lucratif, agréée par les pouvoirs publics selon un cahier des charges précis, à laquelle les producteurs concernés par les obligations de la REP transfèrent leurs obligations de collecte, de recyclage, de réemploi des appareils en fin de vie, moyennant le paiement d'une contribution financière. Les fabricants, distributeurs, importateurs, metteurs sur le marché concernés par ces obligations sont les actionnaires de l'éco-organisme.

### »» EcoLogic en quelques mots...

Notre structure est basée à Guyancourt (78) et a un effectif de 45 salariés. Elle est agréée pour la collecte des déchets d'équipement électrique ménager et professionnel (cuisine, climatiseurs, meubles froids, photocopieurs...). EcoLogic a candidaté cette année pour être référent sur la collecte des articles de bricolage et de jardinage thermiques, mais aussi pour une autre filière dédiée aux articles de sport et de loisirs.



## Emploi-formation

### Le CQP technicien de maintenance des

Trois établissements de formation ont obtenu l'agrément de la Commission Nationale Paritaire de l'Emploi (CNPE) pour dispenser le CQP technicien de maintenance spécialiste des matériels d'espaces verts (TMMEV).

Il s'agit du LEAP (lycée d'enseignement agricole privé) de Savy Berlette dans le Pas-de-Calais, le Greta du Limousin - Lycée Barbanceys en Corrèze et l'URMA (université régionale des métiers et de l'artisanat) de Vendée.

Les premières promotions débiteront à la rentrée 2022 en septembre prochain avec deux options possibles : matériels de plaisance et matériels professionnels.

### URMA de Vendée

## Ce CQP est un produit de formation

**Jérôme TENAILLEAU**

Responsable du pôle mécanique

### »» Qu'est-ce que l'URMA de Vendée ?

C'est un des 5 centres de formation d'apprentis (CFA) de l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat de la région Pays de la Loire. L'URMA de Vendée est basée à La Roche sur Yon (85). Elle prépare aux diplômes CAP, BAC Pro et CQP pour les métiers du tertiaire, de la vente, du service à la personne, de l'alimentation, de la carrosserie/peinture, et de la mécanique (automobile, motocycle, agricole et espaces verts).

### »» Vous venez d'obtenir l'agrément pour dispenser le CQP TMMEV. Pourquoi vous être porté candidat ?

Nous avons constaté depuis plusieurs années un développement croissant des nouvelles technologies et de l'électronique embarquée dans tous les matériels d'espaces verts, ainsi qu'une demande amplifiée de personnel qualifié. Nous avons par ailleurs été très intéressés au contenu du référentiel qui met l'accent sur la multimodalité en conjuguant la formation en présentiel, en distanciel et l'AFEST (l'action de formation en situation de travail). Depuis la réforme professionnelle de 2018, c'est une volonté des URMA des Pays de la Loire de lancer des produits de formation novateurs, et ce CQP en est un.

### »» Tout ou partie du CQP se fera donc en distanciel ?

Sur les 440 heures du cycle de formation, nous avons choisi de dispenser l'option matériels

de plaisance avec une centaine d'heures en situation de travail et en formation à distance. Quatre enseignants dont trois professionnels constitueront l'équipe pédagogique.

### »» Pourquoi 440 h alors que les autres établissements proposent 525 h ?

Le cahier des charges de la branche stipulait de rendre disponibles les apprenants pendant la saisonnalité du métier. Nous avons donc intégré cet impératif et choisi un rythme d'alternance facilitant le travail en entreprise à partir de fin mars, d'où le choix des 440 heures.

### »» Quelles vont être vos actions de recrutement pour sa mise en œuvre ?

Nous avons été agréés en avril et le temps imparti pour communiquer ne nous a pas permis de débiter en septembre 2021. Nous tablons sur un démarrage en septembre 2022, la date n'est pas encore fixée, avec 8 participants pour la première promotion. Nous avons recensé sur notre bassin géographique une quinzaine d'établissements scolaires vers lesquels nous initions des actions de promotion du CQP auprès des jeunes. Nous nous appuyons aussi sur notre propre réseau URMA et créons du lien avec les distributeurs de matériels d'espaces verts de notre région.

Quand on lance une nouvelle formation, difficile d'avoir du recul. Nous allons donc nous appuyer sur notre savoir-faire (20 ans d'expérience) et notre capacité relationnelle. Nous sommes très motivés pour travailler avec les distributeurs de matériels d'espaces verts.



**JPH CONSULTING & PARTNERS**

Sélection de postes à pourvoir dans le machinisme agricole ou la motoculture  
France & International

#### POUR LES CONSTRUCTEURS

**Chef des ventes tracteurs**  
**Directeur commercial France matériels**  
**Responsable commercial France - récolte, semis**  
**Inspecteur commercial mat agri manutention - Nord Est**  
**Inspecteur commercial matériel viticole - Sud Ouest**  
**Inspecteur commercial & développeur agri de précision**  
**Commerciaux agri de précision / GPS - plusieurs postes**  
**Commerciaux pièces - plusieurs postes**  
**Directeurs / resp. bureau d'études - 2 postes**  
**Responsable technique SAV agri de précision - Ouest**  
**Inspecteur technique machines - Centre Est**  
**Technicien SAV itinérant agri ou TP - plusieurs postes**

#### POUR LES CONCESSIONNAIRES

**Directeur de concession - Grand Est**  
**Directeur commercial - Ouest**  
**Responsable de base - Bourgogne, Rhône Alpes**  
**Responsable commercial agri de précision / robotique**  
**Commerciaux pièces - plusieurs postes**  
**Commerciaux agri de précision GPS - plusieurs postes**  
**Commercial élevage traite-robotique - Normandie, Centre**  
**Directeur technique SAV agri de précision / GPS - Ouest**  
**Chefs d'atelier - plusieurs postes**  
**Responsable de magasin et magasinier - plusieurs postes**  
**Techniciens itinérants ou sédentaires - plusieurs postes**  
**Technicien agri de précision / GPS - plusieurs postes**

Envoyer CV à : Jean-Paul PAPILLON - jeanpaulpapillon@gmail.com - 06 83 01 75 40

## matériels d'espaces verts est ouvert !

Etablissements	durée	option matériels de plaisance	option matériels professionnels
LEAP de Savy Berlette (62)	525 h (15 semaines)	x	x
GRETA du Limousin Lycée Barbanceys (19)	525 h		x
URMA de Vendée (85)	440 h	x	

## novateur



## LEAP Savy-Berlette

## Un CQP, pour aller plus loin dans les compétences

Aurélien BEAUCAMP

Responsable maintenance des matériels

## &gt;&gt; Détaillez-nous votre établissement...

Le lycée d'enseignement agricole privé de Savy-Berlette a construit sa notoriété depuis 1946, dans le département du Pas-de-Calais (62), auprès de la branche maintenance des véhicules et matériels agricoles, de parcs et jardins, de travaux publics et manutention. Il se compose d'un lycée général (4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>) d'un lycée professionnel (2<sup>nd</sup>e à BAC Pro AE), d'un CFA (CAP, BAC Pro maintenance des matériels, BTS TSMA) et d'un centre de formation continue (CS, CQP). Il accueille près de 290 élèves en filière scolaire et 360 apprentis.

## &gt;&gt; Pourquoi avoir candidaté sur les deux options du CQP ?

Nous avons trouvé intéressant de proposer à notre vivier de jeunes en CAP, BAC Pro et BTS d'aller plus loin dans la technique et dans les compétences et de poursuivre leurs études via un CQP. Nous sommes en capacité de développer un tronc commun sur les deux options : matériels de plaisance et matériels professionnels, en particulier sur les sujets liés à la robotique et aux matériels d'entretien des golfs. Nous avons eu plusieurs demandes dans ce sens.

## &gt;&gt; Pour vous aussi le démarrage est fixé à septembre 2022 ?

Depuis notre agrément, nous avons accentué la communication sur ce nouveau CQP. Nous comptons sur les portes ouvertes de notre établissement, le 13 mars prochain, pour promouvoir nos formations, dont le CQP technicien de maintenance des matériels d'espaces verts. Nous ouvrirons à 8 participants avec sept enseignants expérimentés.

Nous nous appuyerons aussi sur un événement dédié à la présentation de nos CQP. Il aura lieu au printemps prochain et s'adressera aux jeunes et aux entreprises, notamment les tuteurs avec qui nous maintenons des liens forts.

## &gt;&gt; Quels développements pourriez-vous apporter au CQP de la profession ?

Nous avons construit ce cycle de formation exclusivement en présentiel, tout en réfléchissant à ouvrir certains modules au distanciel, via des outils de suivi de cours, de médiation, d'évaluation à distance.

Nous souhaitons aussi ouvrir le CQP à la VAE (validation des acquis d'expérience) et nous espérons travailler à cette possibilité avec la branche SDLM pour une adaptation des blocs de compétences.

**Souriez,  
vous êtes au cœur  
de notre projet.**

En vous proposant des services toujours plus adaptés, en agissant avec écoute et proximité, Malakoff Humanis s'engage pour votre bien-être au service de la performance de votre entreprise.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [malakoffhumanis.com](https://malakoffhumanis.com)



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

On aime vous voir sourire

## Lycée des métiers Marcel Barbanceys

## Mieux accompagner les distributeurs dans la formation de leurs techniciens



Bruno JEAN

Directeur délégué aux formations

Fabrice QUERO

Conseiller formation continue

## &gt;&gt; Quelques mots sur votre établissement...

**(B.J.)** Le lycée des métiers Marcel Barbanceys de Neuvic (19) est spécialisé dans la maintenance des matériels, notre unique filière de formation. Nous préparons au CAP, au BAC Pro, au BTS et nous disposons d'un pôle alternance qui propose contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation. En ce qui concerne la formation continue, nous sommes affiliés au Greta du Limousin qui a son siège à Limoges (87). Nous accueillons en moyenne près de 200 apprenants, les deux-tiers sont en alternance.

## &gt;&gt; Pourquoi avez-vous candidaté à l'appel à projet du CQP TMMEV ?

**(B.J.)** C'est quelque chose que l'on attendait. Les échanges réguliers que nous avons avec les distributeurs de matériels agricoles et espaces verts ont montré ce besoin de la profession de monter en compétences. Nous nous sommes donc mis en ordre de bataille pour répondre à l'appel à projet de ce nouveau CQP.

## &gt;&gt; Comment se passe sa mise en œuvre ?

**(B.J.)** Au moment où nous avons déposé notre dossier de candidature, nous avons prévu un lancement en janvier 2022. Puis nous avons repoussé à septembre 2022 afin d'avoir une période de promotion et de recrutement suffisamment large. Les deux autres établissements qui dispensent ce CQP ont d'ailleurs eu le même raisonnement que le nôtre. Nous tablons sur 8 à 12 participants. Pour recruter, nous avons pris attache auprès des établissements scolaires de notre région qui forment les bacheliers en maintenance des matériels, auprès des universités et de Pôle Emploi, et comptons sur les liens étroits que nous maintenons avec les entreprises de distribution des matériels.

## &gt;&gt; Vous allez privilégier le distanciel ?

**(B.J.)** Durant les 15 semaines de formation du CQP, il nous semble important de s'appuyer sur le vécu en entreprise. Nous allons instaurer de la formation ouverte à distance (FOAD) et des actions de formation en situation de travail (AFEST), ce qui est nouveau pour nous. Ceci s'articulera avec la formation en présentiel au sein de nos plateaux techniques. Nous comptons sur le savoir-faire et les connaissances pointues des douze enseignants dédiés à ce cycle de formation.

## &gt;&gt; Connaissez-vous des difficultés de recrutement comme les distributeurs ?

**(F.Q.)** Dans le cadre d'un CQP, il n'y a pas de problème s'il s'agit de faire monter en compétences des salariés déjà en poste dans l'entreprise ou des jeunes diplômés entrants. Par contre, les adultes entrants confirmés, qui viennent par exemple de la mécanique automobile ou d'autres secteurs, vont préférer se former sur le tas, sans passer obligatoirement par une formation dédiée. D'où l'intérêt d'un CQP modulaire afin que nous puissions proposer aux entreprises des formations par blocs de compétences.

**(B.J.)** En espaces verts, les technologies évoluent énormément et nous devons porter nos efforts pédagogiques sur les matériels électriques et autonomes, les robots. Ces outils ont un niveau fort de sophistication et les distributeurs attendent de nous que nous puissions au mieux les accompagner dans la formation de leurs techniciens. L'agrément que nous avons a une durée de deux ans. A son terme, nous ferons avec la profession un point sur les profils requis et sur le contenu pédagogique de la formation. Tous ces sujets nous avons eu l'occasion de les aborder lors des réunions annuelles de fédération du SEDIMA. Ces moments d'échanges avec les professionnels nous permettent de faire coller nos formations à leurs attentes.



**BESOIN DE FINANCER VOS ÉQUIPEMENTS AGRICOLES ?**

**+X**

Avec le crédit-bail\*, adaptez vos loyers à votre activité et restez à la pointe de la technologie.  
Pour en savoir plus, contactez votre conseiller Banque Populaire.

**BANQUE POPULAIRE +X**  
la réussite est en vous

\* sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire.  
Crédit-bail et location à long terme, et sans valeur immobilière.  
N°05 49 00 00 00 pour plus d'informations ou contactez votre conseiller Banque Populaire.  
\* 2021. Tous droits réservés. Banque Populaire. L'adresse de la Banque Populaire est : 100, rue de la République, 63000 Clermont-Ferrand.